

## La collecte digitale des résultats des élections

### 1. Quoi de neuf depuis les dernières élections?

- La société Stésud est chargée de l'organisation et de la réalisation technique de la collecte digitale, ceci au départ du bureau principal de canton jusque et y compris la publication sur Internet.
- Les données de contact des bureaux électoraux principaux sont transmises de manière digitale par le SPF Intérieur.
- Les présidents des bureaux électoraux principaux (Bureaux principaux de collège et de province pour le Parlement européen ; bureaux principaux de circonscription pour les Régions) signent les procès-verbaux à l'aide de leur carte d'identité électronique (CIE) et d'une application informatique locale.
- Les présidents des bureaux électoraux principaux s'identifient au moyen de leur CIE pour obtenir l'accès à l'application informatique.

### 2. La collecte digitale est déjà en cours

Les partis politiques doivent déposer leurs listes de candidats bien avant le jour des élections auprès des présidents des bureaux principaux de circonscription et de collège (une circonscription électorale ou un collège est le territoire au sein duquel l'électeur peut voter pour les mêmes listes et les mêmes candidats. Il en existe quatre pour les élections européennes et 21 pour les élections régionales). Au niveau des élections européennes, ce dépôt s'est fait au cours du week-end de Pâques et pour les élections des Parlements régionaux, ce dépôt s'effectuera les 9 et 10 mai.

Les présidents des bureaux principaux de circonscription et de collège vérifient les listes déposées et les transmettent immédiatement, après arrêt provisoire, au SPF Intérieur. Les partis politiques ont toutefois déjà pu mettre leurs listes de candidats à la disposition des présidents au début du mois de mars, ce via Internet et une application spéciale mise à disposition par le SPF Intérieur. Les contrôles intégrés permettent de détecter les erreurs à la source, ce qui bonifie la qualité. Pour ce qui est des élections européennes, pas moins de 28 partis politiques ont fait usage de l'application web. Tout ce travail préparatoire allège considérablement la tâche des présidents bureaux principaux de circonscription et de collège.

Les présidents des bureaux principaux de circonscription et de collège disposent à leur tour d'une application informatique mise gratuitement à leur disposition par le SPF Intérieur. Grâce à cette application, ils sont à même de contrôler rapidement les listes de candidats introduites, notamment à l'aide d'une consultation électronique du Registre national. Les procès-verbaux sont également rédigés au moyen de l'application. Les présidents signent lesdits procès-verbaux au moyen de leur carte d'identité électronique et les envoient de manière digitale au SPF Intérieur.

### 3. La nuit des élections

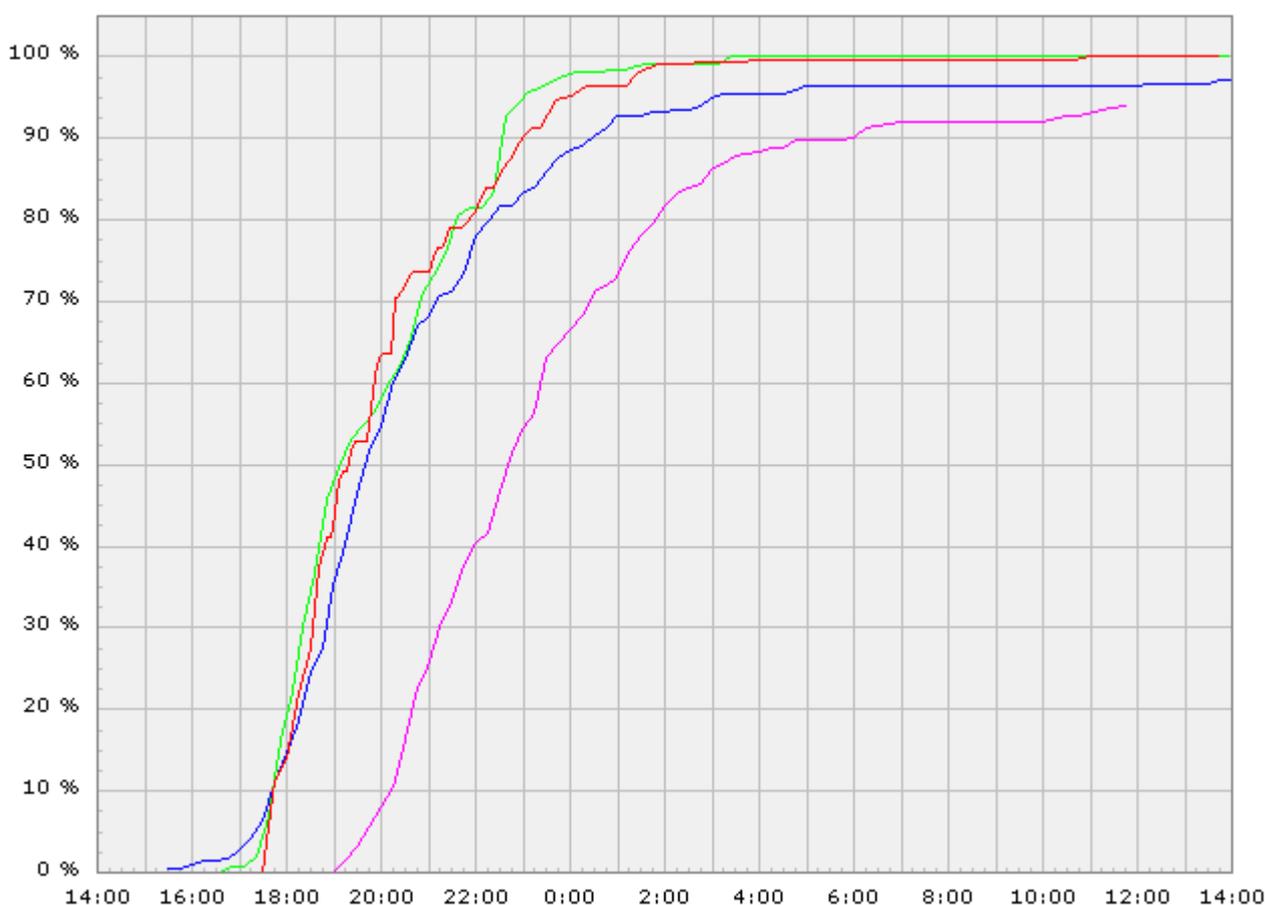
Une circonscription électorale se compose d'un certain nombre de cantons. Chaque canton se compose à son tour d'une ou de plusieurs communes. Il y a 208 cantons et dans 62 d'entre eux, le vote se déroule de manière automatisée (avec un ordinateur). Les cantons automatisés disposent d'un seul bureau principal de canton qui se charge du comptage des votes émis au sein du canton et ce tant pour les élections européennes que pour les élections régionales. Les cantons non automatisés où les votes se déroulent au moyen de documents papier disposent de deux bureaux principaux de canton, à savoir un bureau A qui travaille pour les élections européennes et un bureau B qui travaille pour les élections régionales. Le jour des élections, ce sont les 354 bureaux principaux de cantons (146 bureaux traditionnels A pour le Parlement européen ; 146 bureaux traditionnels B pour les Parlements de Région ; 62 bureaux automatisés) qui envoient leurs résultats de manière électronique au SPF Intérieur; ils transmettent ces informations au moyen d'une application informatique qui leur a une nouvelle fois été mise à disposition par le SPF Intérieur. Cette application permet au SPF Intérieur de recevoir des résultats partiels et des résultats complets. Le SPF Intérieur les traite au moyen de son système informatique central, les diffuse immédiatement auprès des médias et des autres personnes intéressées et les publie sur Internet. Dès qu'un nombre suffisant de résultats est en sa possession, le SPF Intérieur publiera des extrapolations de répartitions de sièges et le nom des candidats élus. A ce moment là, les résultats sont encore "officiels".

A la fin du recensement, le président du bureau principal de canton en signera le procès-verbal (avec l'accord de son bureau complet), établi par son application informatique, au moyen de sa CIE et l'enverra par courrier électronique au SPF Intérieur.

Grâce au serveur central de l'Intérieur, les procès-verbaux signés sont également mis à la disposition des bureaux électoraux de niveau supérieur (province, circonscription électorale, collège) ce qui permet à ces instances d'effectuer leurs calculs (répartition des sièges, désignation des candidats élus). Ils le font également au moyen d'une application informatique mise à disposition par l'Intérieur et c'est grâce à leurs procès-verbaux signés de manière digitale que les résultats officiels sont publiés.

#### 4. Peut-on aller plus vite?

Traditionnellement, l'Intérieur reçoit les premiers résultats des cantons automatisés aux environs de 16 heures (les bureaux électoraux automatisés restent ouverts jusqu'à 15 heures). Vous trouverez ci-après le graphique du déroulement de la collecte en 2007. Il est pratiquement exclu de recevoir des résultats plus tôt, chaque bureau principal de canton doit en effet accomplir une série d'actions, comme par exemple approuver le procès-verbal et ces actions ne peuvent être accélérées.

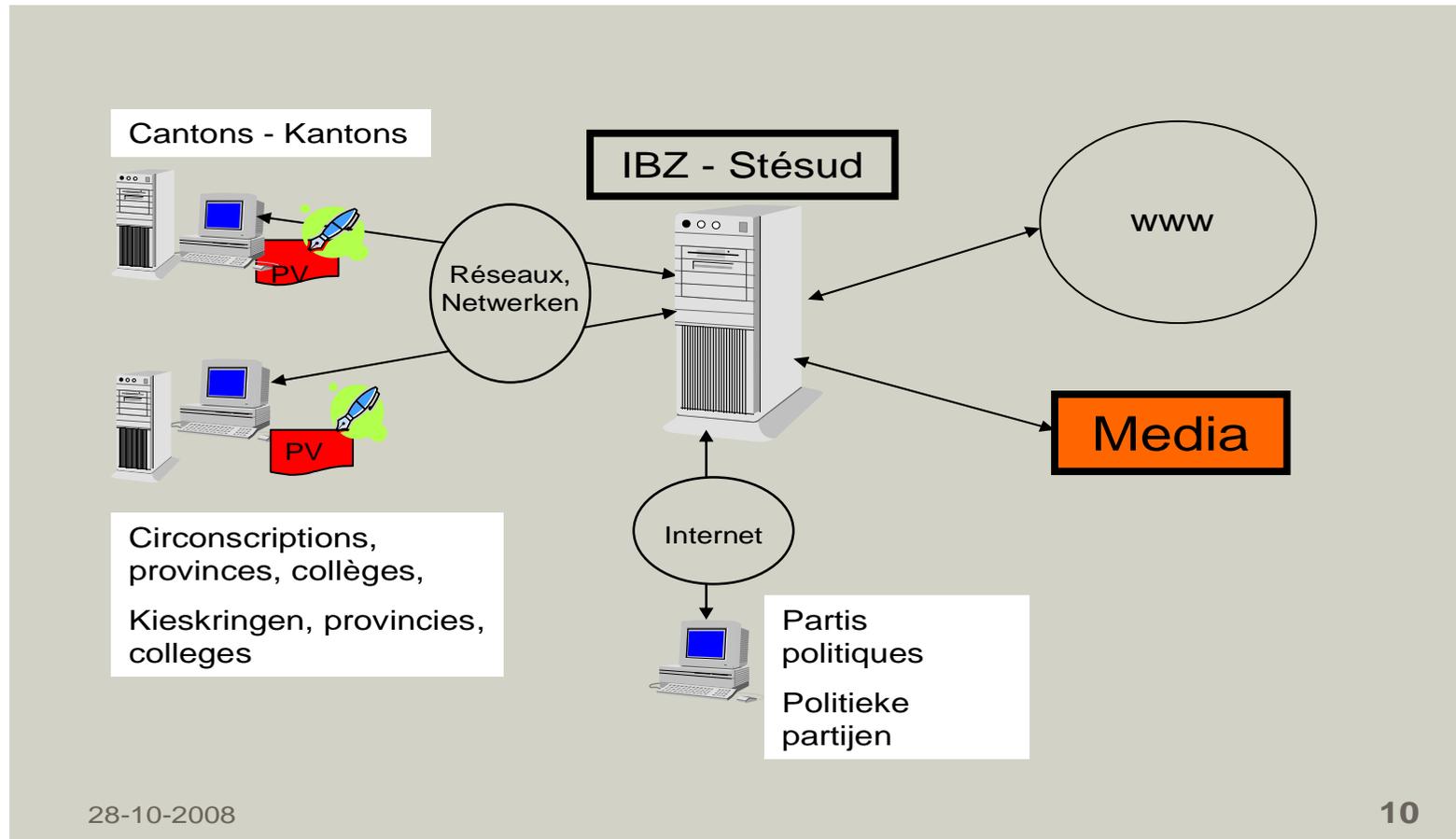


- 2007
- 2004
- 2003
- 1999

**NB :** Suivant la réglementation européenne, nous ne pouvons pas publier de résultats avant 22h00. Ceci pour tenir compte de l'heure de fermeture des bureaux de vote à travers toute l'Europe.

Une diffusion anticipée pourrait avoir un impact politique dans les pays où le vote est toujours en cours.

## ► Schéma général – Algemeen schema



## 6. Assistance technique pour les systèmes de vote automatisés

Le 7 juin 2009, 270 techniciens (180 pour le système Digivote et 90 pour le système Jitès) interviendront afin que les défauts et les pannes puissent être réparés dans les meilleurs délais. L'assistance est prévue tant pour les bureaux de vote que pour les bureaux principaux de canton.

Pour chaque défaut ou panne, le contrat prévoit un délai d'intervention maximal d'une demi-heure (pour la machine du président et pour la machine totalisatrice) et de deux heures pour la machine à voter. Dans ce délai, le problème devra être résolu ; si ce n'est pas le cas, les autorités pourront infliger des pénalités.

La procédure d'intervention se déroule comme suit :

- Les défauts sont communiqués au Call-Center, spécialement mis sur pied à cet effet ;
- le Call-Center envoie sur place un technicien chargé de réparer la panne ;
- les techniciens assureront leurs interventions par canton électoral ; déjà avant l'ouverture des bureaux de vote, ils se trouveront à des endroits stratégiques de façon à pouvoir assurer le plus vite possible une intervention à l'endroit où une panne se produit ;
- le technicien qui se rend sur place, est choisi en fonction de sa présence physique dans la région et de sa charge de travail ;
- chaque technicien dispose d'un kit contenant un certain nombre de systèmes électroniques complets, un certain nombre de composants externes, tels que des crayons optiques, des écrans et des pièces de rechange ;
- en des lieux centralisés, il est établi un petit stock de systèmes de réserve et de pièces de rechange. Les techniciens ayant besoin de certains systèmes ou de certaines pièces qui leur manquent pourront venir s'y approvisionner ;
- après la fermeture des bureaux de vote (à 15 h), les techniciens seront alors centralisés autour des bureaux principaux de canton.

Le budget prévu pour cette assistance s'élève à 2.800.000 euros.

Phases préparatoires :

Trois mois avant les élections, toutes les machines, les machines des présidents et les totalisatrices sont contrôlées. Les réparations nécessaires sont effectuées par les fournisseurs.

Durant la semaine qui précède le jour du scrutin, toutes les machines à voter, les machines des présidents et les machines totalisatrices sont vérifiées après leur installation dans les bureaux de vote. Les fournisseurs effectuent les réparations nécessaires. Tous les bureaux de vote doivent être prêts le samedi soir de sorte que le dimanche matin le bureau de vote puisse démarrer immédiatement.